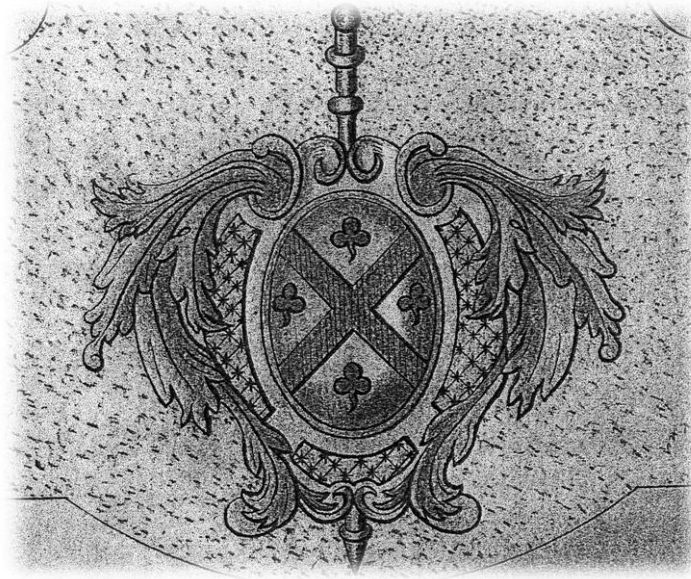


Sommaire

Le Mot du Maire	Pages 3 à 4
La Mairie – Les Services	
– État-Civil de l'année 2018 : Naissances, Mariages et Décès	Page 5
– Services de la Mairie	Pages 6 à 8
La Vie Quotidienne	
– Les ordures ménagères – Déchetterie – Le tri sélectif – Nos amis les bêtes	Pages 9 à 10
– La médiation sur la consommation	Pages 11 à 12
– La collecte de bouchons de liège	Page 13
– Le point sur l'eau	Page 14
La Vie de la Commune	
– Les Travaux de l'année 2018	Pages 15 à 16
– La Vie de l'École	Pages 17 à 26
– Le Centre de Loisirs	Pages 27 à 28
Le Centenaire de la Grande Guerre	Pages 29 à 30
Souvenirs, Souvenirs	Pages 31 à 32
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 33 à 47
Analyse Financière	Page 48
Le Budget Communal 2018	Pages 49 à 50
Le C.C.A.S.	Page 51
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 52
Les Restaurants du Cœur	Pages 53 à 54
Association Foncière	Page 55
Les Associations type loi 1901	
– L'association ADMR	Page 56
– Le Comité des Fêtes	Pages 57 à 60
– L'Association des Parents d'Élèves	Pages 61 à 67
– L'Association de Gestion du Court de Tennis	Page 68
– Les 100 Buts	Pages 69 à 70
– « Novy Football Club »	Page 71
– PRÉCARÉ	Page 72 à 74
– Association de Loisirs « Le Club de l'Amitié »	Page 75
Les Assistantes Maternelles	Page 76
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 77 à 78

Le Mot du Maire



Jean d'Ormesson disait que « les traditions sont faites pour être à la fois respectées mais aussi pour être bousculées ». Bousculer les idées reçues, bousculer les préjugés, bousculer les appréhensions et parfois même bousculer les consciences. Bref, bousculer pour basculer dans un temps nouveau, celui de la modernité dans laquelle il faut inscrire notre village, pour qu'il continue de grandir, pour le rendre toujours plus beau, toujours plus vivant.

Nous vivons une époque toujours plus exigeante, souvent violente mais aussi tellement enthousiasmante car notre monde fourmille d'opportunités qu'il nous appartient de savoir saisir. Respecter tous les Novyciens, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre vous, voilà ce que doit être notre obsession.

Notre méthode, c'est l'action.

Agir en accord avec nos valeurs, pour redonner du crédit à l'action publique.

Agir pour dire à toutes celles et ceux qui estiment être les parents pauvres des politiques publiques que nous ne les oublions pas.

Car il y a une forme de désespérance chez beaucoup de nos compatriotes qui ont donc l'impression de toujours être la dernière roue du carrosse.

Alors je vous le dis avec sincérité, nous ne pouvons pas et nous ne réglerons pas tous les problèmes d'un coup de baguette magique. Ce serait vous mentir. Faisons œuvre d'humilité, ce qui n'empêche pas l'efficacité.

Il faut être prudent avec les promesses mais vous pouvez constater, qu'après 3 ans et ½ passés à la mairie, nous essayons de tenir scrupuleusement nos engagements. Je préfère ce terme engagement à celui de promesse.

L'équipe municipale ne ménage pas ses efforts pour être au service de tous quel que soit leur âge, quelle que soit leur disponibilité.

Comme vous avez pu le constater, la commune a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux sur la part communale.

Car notre engagement, nous le tenons quand la plupart des villes de France, y compris celles qui étaient bien mieux gérées que NOVY CHEVRIERES, ont fait le choix d'augmenter les impôts.

Sans vouloir allonger mon discours, je ne saurais le terminer sans remercier tous celles et ceux qui s'engagent de près ou de loin pour que notre village vive.

Merci aux chefs d'entreprises, aux commerçants, aux artisans, aux agriculteurs et à tous qui participent au dynamisme de notre territoire, en termes de richesse, d'emplois et d'activités.

C'est grâce à vous tous que notre village et le territoire de notre communauté de commune est aussi dynamique et attractif.

Un grand merci à tout le personnel communal et intracommunautaire qui est sans cesse sollicité pour régler les problèmes liés à la commune et à la vie de l'individu, merci aux responsables d'association, aux enseignants.

Je voulais les remercier publiquement pour leur engagement, leur responsabilité et leur grand sens du service public.

Mes remerciements et ma reconnaissance vont également à tous mes collègues élus sans lesquels je n'aurais jamais pu vous présenter toutes les actions réalisées et les projets mis en œuvre. Merci pour votre soutien, votre compétence et votre confiance.

L'action municipale n'est pas toujours un long fleuve tranquille, elle est parfois ardue mais elle est passionnante et nous devons faire confiance à l'avenir, porter nos projets avec toujours une exigence de qualité et d'intérêt public.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal et moi-même, nous vous présentons à nos meilleurs vœux de santé et de convivialité avec une pensée toute particulière pour les personnes en souffrance face à la maladie, à l'isolement, l'indifférence ou à la perte d'un être cher.

Yves BEGUIN

La Mairie – Les Services

État civil de l'année 2018

Naissances :

- GERETTI Louane, née le 11 mai 2018 à Reims
- DUMAY DUBOIS Lina, née le 29 juin à Reims
- SANSON Rayan, né le 11 juillet à Charleville-Mézières
- BLAVIER SINGEVIN Méa, née le 3 août à Charleville-Mézières
- FERET DULONGBOIS Gabriel, né le 12 octobre à Bezannes



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages :

Mariage

- Marine BROCHET et Guillaume ENGLERT, le 19 mai
- Fanny MATZ et Nicolas POSTA, le 18 août



Nous adressons, aux jeunes mariés, tous nos vœux de bonheur.

Décès :

- Madame BRIEU Nathalie, div. BRUGAYA, le 20 janvier à Rethel
- Monsieur NOIROT Jean-Paul, le 5 mars à Novy Chevrières
- Monsieur LECLER Jérôme, le 17 mars à Rethel
- Madame MAVICA Giuseppa, ép. SPITALERI, le 23 mars à Novy-Chevrières
- Madame MAGIN Yolande, v. LECLERE, le 24 mars à Rethel
- Madame HEULLY Pierrette, v. DUVAL, le 31 mars à Rethel
- Madame BAURIN Danielle, v. MAILLEY, le 8 avril à Vouziers
- Madame LECLERC Marie-Thérèse, ép. BOLORE, le 7 août à Novy-Chevrières



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Services de la mairie

Pour toute demande de document administratif, un passage en mairie est incontournable.

Carte d'identité & Passeport

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.



Rappel :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales **s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans**,
- les Français ayant obtenu la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter **pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019**, à l'exception de [quelques situations particulières](#) qui bénéficient du report de ce délai.

Comment s'inscrire ?

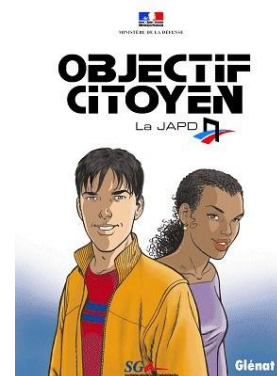
- En utilisant le service en ligne ;
- Par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- En mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Recensement militaire

Il concerne les personnes nées en 2003.

Vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et à certains concours. Elle permet d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.



Permis de conduite & Certificat d'immatriculation

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Vie quotidienne

Les ordures ménagères

Le SICOMAR assure le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.

Coordonnées du SICOMAR : 03.24.72.86.23.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le **VENDREDI matin, pour Novy et Chevières.**

Il est recommandé de sortir les poubelles la veille et de les rentrer le jour même, après le passage du camion collecteur.

Comme indiqué lors de la remise des nouveaux containers, la mise en place de la redevance initiative aura lieu **au 1^{er} janvier 2020.**

Déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,

Zone de Pargny, 08300 Rethel

Tel : 03.24.38.12.42

Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,

huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,

lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.

Été (du 2 mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	Le matin 9h00 – 12h00	Mardi	Le matin 9h00 – 12h00
Mercredi		Mercredi	
Jeudi	L'après-midi 13h30 – 18h00	Jeudi	L'après-midi 13h30 – 17h00
Vendredi		Vendredi	
Samedi		Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Le tri sélectif

Le ramassage du tri sélectif s'effectue les **mercredis des semaines paires.**

Chaque poubelle porte un numéro et vous en êtes responsable.

En cas de problème, contacter le SICOMAR.

La présence d'ordures ménagères, de pots de peinture et de bidons d'huile de vidange est en constante évolution dans les recyclages. Les retrouver dans le centre de tri entraîne la pollution du gisement propre et perturbe les machines. La peinture se déverse sur les tapis de tri optiques et les empêchent de reconnaître les déchets.

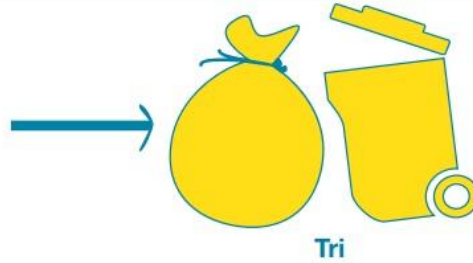
Essayons ensemble d'être vigilant !!!

Comment bien trier les PAPIERS ?



Papiers, journaux, magazines

⚠ À plat et non déchiquetés



Tri

Les papiers sont à déposer dans le sac/bac de tri.

Astuces

- ▶ Déposer dans le sac ou le bac de tri uniquement le papier d'écriture et de lecture (magazines, prospectus, enveloppes, lettres...),
- ▶ Laisser le papier à plat,
- ▶ Laisser le papier entier.



Si vous le déchirez en petits morceaux ou le passez au destructeur de documents, le papier sera trop petit pour être recyclé et sera donc enfoui.

DOMMAGE...

© VALODEA 2017 - Crédits photos : M. COEVA, M. ESTE-ET-ALPAIN

Que devient le papier trié ?

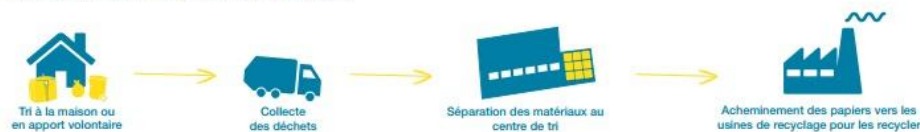
Le tri et le recyclage permettent de donner une seconde vie aux emballages et aux papiers qui sont ensuite utilisés comme des matières premières secondaires. Ainsi, lorsque ces matières premières secondaires sont utilisées dans les procédés de fabrication, elles permettent de réduire l'utilisation de matières premières « brutes » (pétrole ou minerai par exemple) et donc, d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de CO₂ ! Leur recyclage permet donc d'économiser de la matière première (le bois), de l'eau et de l'énergie.



Papiers



Papiers recyclés



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
N° VERT 0800 10 10 82

SICOMAR
de Château-Porcien

VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

Nos amies les bêtes

Quand l'animal de compagnie devient l'ennemi de notre voisinage !!!

À ses côtés, le chien accompagne la solitude de son maître. Mais à l'absence de celui-ci, ses plaintes en disent long sur son état et finissent par exaspérer les voisins.

Veillons à empêcher les aboiements, la divagation et ramassons leurs déjections afin de faire perdurer la civilité et conserver un village propre.

La Médiation sur la Consommation

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION TOUT LE MONDE Y GAGNE

- La résiliation de votre abonnement téléphonique n'a pas été prise en compte par votre opérateur ?
- Vous n'avez pas été livré de votre commande en ligne ?
- Vous contestez les frais de gestion de votre compte facturés par votre banque ?

Pour ces exemples ou tout autre litige de consommation, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur si :

- vous avez tenté une résolution directement auprès du professionnel, sans succès ;
- vous n'avez pas saisi la justice (faculté que vous conservez en cas d'échec de la médiation).

Les médiateurs sont référencés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation qui vérifie notamment qu'ils remplissent les conditions d'indépendance et de compétences requises.



DG CCRF

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION



Pour plus d'informations:
www.economie.gouv.fr/mediation-conso



MODE D'EMPLOI



Quand saisir le médiateur de la consommation ?

Vous pouvez saisir le médiateur :

- En cas de réponse insatisfaisante du professionnel à une réclamation écrite ou en cas d'absence de réponse de plus de 2 mois ;
- Dans un délai maximal d'un an à compter de votre réclamation auprès du professionnel.



Quel médiateur choisir ?

Chaque professionnel désigne son médiateur parmi les médiateurs référencés et porte cette information à la connaissance de ses clients.

L'identité du médiateur est notamment précisée dans les conditions générales de vente, les bons de commande et sur le site internet du professionnel.



Comment saisir le médiateur ?

La saisine est gratuite. Elle peut être effectuée :

- En ligne : chaque médiateur dispose de son propre site internet.
- Ou par voie postale.



Comment se déroule la médiation ?

Si les conditions sont remplies, le médiateur en informe le consommateur et le professionnel par écrit. Le médiateur devra régler le litige dans les 90 jours.

À l'issue de la médiation, soit le médiateur constate un accord entre le professionnel et le consommateur qui met fin au litige ; soit aucun accord n'a été trouvé et le médiateur leur propose une solution qu'ils seront libres d'accepter ou refuser.



A qui s'adresser en cas de problème ?

A la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation:
CECMC - DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol
Télédoc 063, 75703 PARIS Cedex 13.

La collecte de bouchons de Liège

Objectifs de l'opération :

- Informer sur le cycle de vie du liège, un produit issu de nos forêts méditerranéennes,
- Participer au tri des déchets,
- Participer à la création d'emplois sociaux,
- Intégrer les associations dans des actions environnementales,
- Faire le lien entre la forêt et un produit populaire recyclable.

Recycler le liège est un acte écologique qui évite de mettre en décharge des déchets non valorisés et qui retarde l'émission du CO2 capté que le liège continue à séquestrer.



Pour participer à une démarche éco-citoyenne : vous recyclez vos bouteilles en verre, ayez le même réflexe pour les bouchons de liège !



Le liège recyclé permet une exploitation nouvelle, mais ne sera plus affecté à la production de bouchons.

- **Matériaux isolants**
- **Plancher de jardin pour enfants**
- **Semelles**
- **Objet design ...**



MERCI

Lors de vos manifestations ou de vos festivités familiales, ayez le réflexe de ne pas jeter vos bouchons de liège !!!

Déposez les dans le container mis à votre disposition à la mairie.

Ainsi récupéré, le liège est recyclé par une structure employant 110 personnes en situation de handicap.

C'est une geste Simple, Utile et....

... c'est Bon pour la Planète !!!

Plus d'info : Daniel LAMORLETTE : 03.24.57.05.19 - lamorlette.daniel@wanadoo.fr

Le Point sur l'Eau

Du SIAEP de l'Est Rethémois (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) **au Pays rethémois**



Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit de nouveaux transferts des communes vers les Communautés de Communes. Parmi ces transferts, de nouvelles compétences en matière d'eau et d'assainissement sont créés. Le transfert prévu au 1^{er} Janvier 2017 est repoussé au 1^{er} janvier 2020.

Dans l'ex-communauté de commune du Junivillois, la compétence avait été transférée avant la fusion des 4 Com-Com (Asfeld-Château Porcien-Juniville-Rethel), de ce fait la CCPR (Communauté de Communes du Pays Rethémois) a pris cette compétence pour l'exercer sur l'ensemble de son territoire.

Pour les cinq communes du pays rethémois (Amagne - Bertoncourt - Coucy - Doux et Novy Chevières), le service des eaux était géré jusqu'à lors par le Siaep de L'Est Rethémois. Ce syndicat était réparti sur deux Communautés de Communes. Le préfet a accordé une dérogation de gestion permettant de rester sur le système existant jusqu'au 31 Décembre 2018 pour mettre en place le nouveau mode de gestion.

À la suite de plusieurs réunions avec entre la sous-préfecture, le syndicat et la CCPR, le Siaep actuel a décidé lors d'une dernière réunion de transférer le réseau et la gestion aux cinq collectivités nommées ci-dessus, celles-ci ont transféré aussitôt cette compétence à la Communauté de Communes du Pays Rethémois.

De ces faits à compter du 1^{er} Janvier 2019, le relevé des compteurs, la facturation des abonnements et des consommations d'eau seront réalisés par le nouveau gestionnaire qui est la CCPR.

Pour l'entretien et les dépannages si besoin, l'entreprise LUZURIER reste la seule compétente pour assurer l'entretien par suite d'un accord conclu entre la Communauté de Communes et le Siaep de L'Est Rethémois, jusqu'à l'expiration de son contrat au 31 Juillet 2019.

Pour tout nouveau raccordement ou incident vous devez faire un signalement à la Communauté de Communes du Pays Rethémois auprès du service des eaux et de l'entreprise LUZURIER qui interviendra sur les mêmes bases tarifaires que précédemment.

TEL : 03.52.100.100 : Service des eaux

La Vie de la Commune

Les Travaux de l'année 2018

Différents travaux ont été réalisés en 2018 :

- La première phase de la dissimulation des réseaux électriques, des réseaux de communications électroniques et de la rénovation de l'éclairage public rue du Bout Haut et rue de l'Église.

Ces travaux exécutés par la SCEE ont commencés en septembre 2017 et se sont achevés au printemps 2018. Ils avaient pour but :

- L'effacement et le renforcement des réseaux de basse tension et la communication électronique.
- La mise en place de nouvelles gaines pour la future fibre optique.
- L'installation d'un nouvel éclairage public à LED moins énergivore.

Les renforcements et le bouclage de deux postes haute tension « Calvaire » et Château d'eau » seront opérationnels fin 2019, lors de la réalisation de la phase 2 : rue du Moulin et rue du Pont Taillard.

Coûts des participations de la phase 1 :

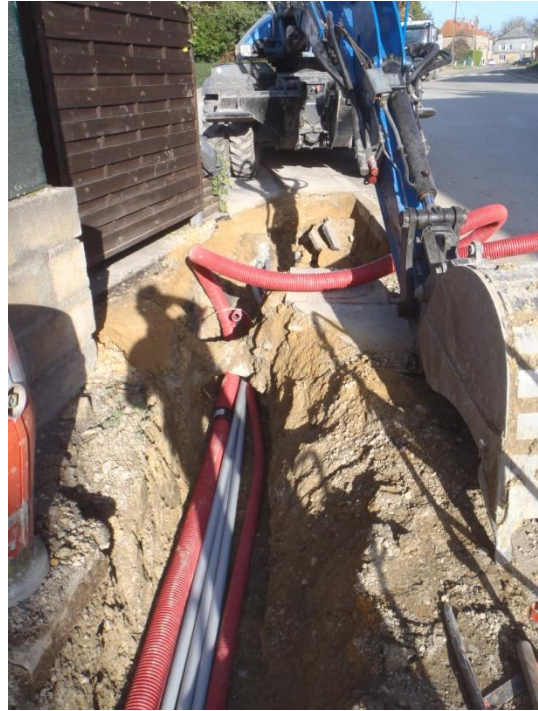
▪ Réseau électrique :	31 753,00 €
▪ Réseau communication électronique :	36 976,64 €
▪ Étude :	900,00 €
▪ Réseau éclairage public :	7 921,20 €
soit	77 550,84 €

- La réalisation de la raquette d'entrée pour le lotissement « Le Moulin » route de Charleville.

Coûts de réalisation :

▪ Travaux :	12 161,00 €
▪ Branchements eau potable :	4 176,00 €
▪ Branchements électriques :	3 300,00 €
soit	19 637,00 €

Les chantiers de l'enfouissement des réseaux en images



La Vie de l'École



Tel : 03.24.72.31.16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

L'équipe éducative

M. Arnould MATHIEU : directeur et enseignant en maternelle.

Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante en CP/CE1.

Mme Judith OTTAVY : enseignante en CE2/CM1/CM2.

Mme Maryline FOURNET : ATSEM.

Mme Christelle POMMIER : AVS.

L'intervenant auprès des élèves

M. Pascal BAUGET psychologue de l'éducation nationale.

Mme Alexandra SCOTT assurera les jours de décharge du directeur dans la classe des maternelles.

Appuis pédagogiques pour les élèves rencontrant des difficultés

Aide Pédagogique Complémentaire (APC) : deux séances de 45 minutes par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la famille.

Les SRAN (Stage de Remise A Niveau) pendant les vacances de printemps et d'été sont toujours sous réserve d'accord des familles avec des délais parfois très courts.

Effectifs

Enseignant	M. Mathieu			Mme Braconnier		Mme Ottavy		
Classe	PS/MS/GS			CP/CE1		CE2/CM1/CM2		
Effectif classe	22			24		26		
Niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif par niveau	5	8	9	12	12	8	9	9

Soit un total de 72 élèves, en légère baisse par rapport à l'an passé. Mais une hausse est attendue pour l'année prochaine avec une très forte rentrée des petites sections. L'effectif prévu sera alors de 78 élèves.

Horaires

A partir de septembre 2018, les horaires de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 8h30 à 12h
- L'après-midi de 14h à 16h30

Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.

Les élections des parents d'élèves



Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018 sans qu'aucun incident notable n'ait été relevé. Une seule liste était proposée au vote.

Résultats :

Participation importante de 89,9%, soit 89 bulletins reçus sur les 99 possibles.

- ***Les titulaires*** sont : Mesdames PROMPT Cloé, PAILLARD Samantha et GERETTI Maud.
- ***Les suppléants*** sont : Mesdames PILLARD Alice, FOSSE Mélissa et Monsieur CHENNANE Khélifa.

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour 1 an : ils participent aux 3 conseils d'école et forment un relais entre les parents et le corps enseignant.

N'hésitez pas à les contacter.

La cantine et le périscolaire

La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Du lundi au vendredi (excepté le mercredi), l'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin jusqu'à l'heure de la classe à 8h30, accueille les enfants après la classe à 16h30 et ferme à 18h30. Une inscription à l'accompagnement aux devoirs est possible.

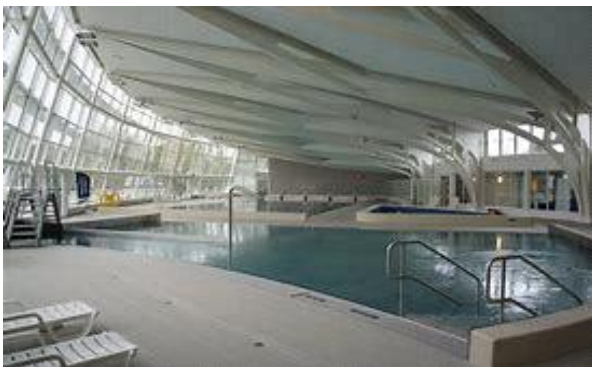
La cantine est assurée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Les différentes actions de cette année

- Piscine

Tous les élèves, du CP au CM2 se rendent au centre aquatique GALEA de Rethel, de mi-décembre à mi-mars, pour une séance hebdomadaire. Soit un total de 11 séances.



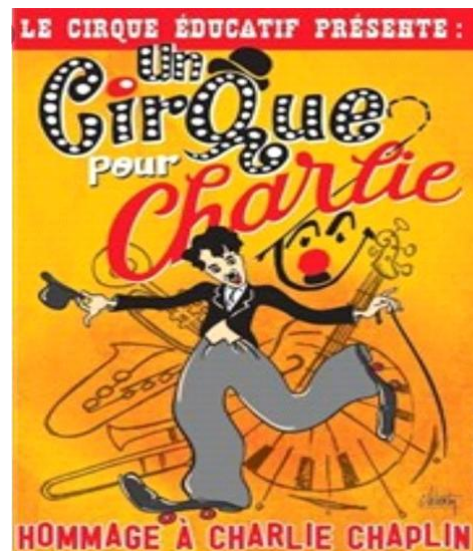
- Le projet marche

Tous les vendredis après-midi à partir du printemps, les élèves accompagnés des enseignants et de parents volontaires marchent à travers le village pour entretenir leur bonne forme.



- Sortie au cirque

Sortie du 12 janvier 2018 au Cirque Educatif :
Hommage à Charlie Chaplin a été rendu.



Un spectacle humoristique, simple, émouvant et plein de surprises avec des acrobates, des animaux, des clowns...) a permis aux petits et grands de s'amuser. Les enfants ont été ravis de cette sortie au cirque pas comme les autres qui fut un vrai moment de plaisir.



- Concert de Vassilena SERAFIMOVA



Pendant près de deux mois, les enfants du cycle 3, ont pratiqué de façon hebdomadaire, des percussions, du chant et de l'expression scénique en vue de la venue de Vassilena SERAFIMOVA à Novy Chevières.

Le dimanche 28 janvier 2018, ils ont pu partager la scène avec l'artiste en début de spectacle mettant ainsi en œuvre le travail réalisé.

- Comptage de perdrix

Grâce à la Société de Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de NOVY-CHEVRIERES, des enfants de l'école ont pu découvrir le comptage des perdrix.



- Visite au collège

En juin 2018, les élèves de CM2 ont été invités à venir visiter leur futur collège. Ils ont participé à certains cours, puis ont eu le privilège de se restaurer au réfectoire du collège. Cette immersion plait beaucoup aux enfants et rassure leurs parents.



- Sorties de fin d'année



Le 3 juillet, les élèves de maternelle se sont rendus au parc d'Argonne afin de voir les loups ainsi que différentes espèces d'animaux. Grands et petits ont pu aussi se défouler dans le hamac à bonds.



Les élèves de primaire se sont rendus de leur côté à Charleville Mézières. Ils ont pu visiter le musée des Ardennes et ont profité d'un pique-nique au pied du Mont Olympe, qui se situe au bord de la Meuse.



- Fête de l'école



Sans peur et sans reproche...comme chaque année, enseignants et enfants nous offrent un spectacle de fin d'année. À travers diverses scènes et tableaux, les enfants nous ont fait découvrir le travail effectué au cours de l'année, tant au niveau artistique que créatif sur un thème, une devise...: **Liberté, Egalité, Fraternité.**



- Sortie chez les pompiers

Le 5 juillet, tous les élèves de l'école ont eu le privilège d'aller visiter la caserne des pompiers de RETHEL. Les enfants ont pu faire des exercices et un tour de camion (avec la sirène!)

Un grand merci à M. Ludovic VELY d'avoir accueilli les enfants de l'école.



- Olympiades



Les enfants et les adultes terminent l'année scolaire en s'amusant ensemble.

Une marche dans le village, un pique-nique très convivial et les olympiades, pendant lesquels course, réflexion, concentration, rapidité, et précision ont été à l'honneur. Ces olympiades ont été suivies d'un goûter puis d'un magnifique lâcher de ballons offert par l'APE, dont beaucoup de retours nous sont parvenus.

- Les foulées Rethéloises

Les élèves de l'école ont cette année encore participé massivement le 4 novembre aux foulées Rethéloises. Notons qu'ils ont tous franchi la ligne d'arrivée avec brio !

20 élèves du village ont participé. Ils sont venus grossir les rangs des élèves affiliés Rethel Courir.



- Le Cross du collège

Le cross inter écoles du jeudi 8 novembre 2018 au stade de Rethel a opposé les écoles de Novy-Chevrières, Novion-Porcien, Mazarin, Louis Jouvét et les a rassemblées dans un esprit sportif.



- Commémorations du 11 novembre

Les élèves de l'école étaient conviés à participer aux commémorations du dimanche 11 novembre 2018 au Monument aux Morts. Ils sont venus nombreux.



- Visite du musée Guerre et Paix



Le 14 décembre 2018, les élèves du cycle 3 se sont rendus au musée Guerre et Paix de Novion Porcien.

La journée a été rythmée par une visite du musée le matin, un pique-nique le midi et par des ateliers créatifs l'après-midi en rapport avec les tenues des soldats.

- Spectacle de Noël



Chaque enfant attend Noël avec impatience. Ils nous donnent un avant-gout avec leur merveilleux spectacle de Noël, dans lequel ils ont mis tout leur cœur pour une superbe réalisation.



Le Centre de Loisirs

Le centre loisirs a accueilli sur 2 sessions des dizaines d'enfants âgés de 3 à 11 ans.

- Programme de l'accueil du mois d'avril 2018 :

Date : du 23 au 27 avril 2018

Animateur : Lise

En direction : Nadège EBIMBE

Sortie : Patinoire, cinéma, initiation au Judo.

Les sorties étaient groupées avec l'accueil de loisirs de Sault-lès-Rethel.

Effectif moyen : 6 enfants.

- Été 2018 : Effectif moyen 37 enfants

Date du 09 au 23 juillet 2018

Thèmes :

Semaine 1 : « Novy fait son cirque »

Semaine 2 : « Le bonheur est dans le pré »

Semaine 3 : « Aujourd'hui tout est permis »

Les sorties : La ferme de Souchinet, Lazer Game, Jimbaloo, Ardenn tour', intercentre Avaux.

Les intervenants : Art du cirque, percussions urbaines, step, trampoline.

Un Escape Game a été organisé pour les parents.

L'équipe :

- Nadège Ebimbe : directrice, titulaire du CAP Petite Enfance, en cours de formation B.A.F.D,
- Sarah Dablainville : étudiante, non diplômée,
- Valérie Guillemain : animatrice, titulaire du C.Q.P périscolaire,
- Manon Livernaux : diplômée BAFA,
- Adrien Marchand : stagiaire BAFA,
- Lise Hervalet : diplômée CAP petite enfance
- Mylène Moriamé : diplômée BAFA
- Manon Rassel : étudiante, non diplômée.

Pour info : participation au nouveau dispositif appelé « charte qualité » :



L'accueil du centre de loisirs de Novy-Chevrières s'est vu décerner la note de 2 soleils sur 4.

À ce titre, la Communauté de Communes du Pays Rethélois a perçu une subvention en vue d'améliorer la qualité de son accueil.

Par conséquent, l'équipe d'animation a décidé d'investir dans du matériel sportif neuf et de qualité, dans l'achat de trottinettes et de jeux extérieurs et ainsi que d'une sono.

Les dates pour 2019

La première semaine des vacances de Pâques : du 8 au 12 avril 2019

Les 3 premières semaines des vacances de juillet : du 8 au 26 juillet 2019

Modalités d'inscription :

- Dossier à faire au Service Enfance Jeunesse,
- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Attestation d'assurance extrascolaire,
- Une photo,
- Avis d'imposition sur le revenu.

Une permanence d'inscription pour l'été sera mise en place

Le Centenaire de la Grande Guerre



14-18
CENTENAIRE

L'année 1918 semblait s'annoncer comme décisive. L'Allemagne, au bord de l'épuisement, retrouvait un « bol d'air » avec le rapatriement à l'ouest des troupes stationnées jusqu'alors à l'est pour faire face aux Russes. Les chefs allemands, Ludendorff et Hindenburg, décident de profiter de cet afflux de forces vives pour lancer deux offensives qu'ils espèrent cruciales : sur la Somme en mars et en Champagne en mai. Ces

deux attaques violentes sont repoussées grâce aux armes nouvelles et grâce aux troupes arrivées des États-Unis. Ces offensives ont usé les dernières troupes du Reich et à Berlin, la population se révolte contre le conflit. Cette situation explosive pousse l'empereur Guillaume II à abdiquer le 9 novembre 1918. Dès lors, l'Allemagne s'effondre totalement et le **11 novembre 1918**, l'armistice est signé à Rethondes, en forêt de Compiègne.



La guerre étant terminée, l'heure est désormais au bilan. D'après les études sur le sujet, le nombre de victimes militaires s'élève à près de 1 400 000 morts, soit 17 % des mobilisés et 28 % des combattants. Ces hommes sont jeunes car les générations nées entre 1887 et 1895 (19 à 27 ans en 1914) ont été les plus touchées.

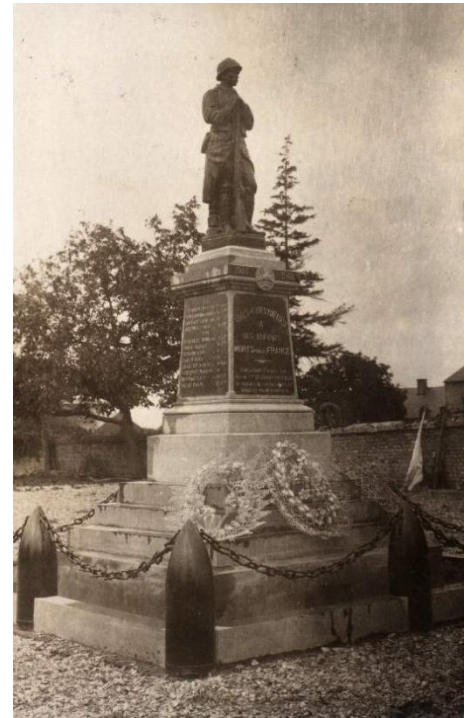
Cela provoque un important déséquilibre entre les sexes. Des unions sont rompues par la mort (700 000 veuves). Le déficit de naissances dû au conflit est estimé à 1,6 millions.

Les pertes civiles liées directement à la guerre ne dépassent pas 400 000 personnes, victimes d'actes de violence ou de bombardements.

En souvenir et en commémoration, la plupart des communes décident d'ériger un **Monument aux Morts**, souvent financé par souscription publique. Le nom des soldats décédés y est gravé par ordre alphabétique sans distinction de grade. Le 11 novembre 1920, le cercueil d'un soldat inconnu est déposé sous l'Arc de Triomphe à Paris.

En 1922, les Anciens Combattants obtiennent que le **11 novembre soit une fête nationale**. Les cérémonies qui se déroulent ce jour là commémorent les événements passés : les Anciens Combattants, les familles et les enfants des écoles se réunissent devant le monument aux morts pour « l'appel des morts ». Le nom de chaque soldat mort est prononcé. Il est suivi d'une proclamation « mort pour la France ». La minute de silence vient ponctuer ces cérémonies qui tentent d'unir, dans le souvenir des sacrifices consentis, les vivants et les morts.

Le poids des décès, le sentiment d'un devoir des vivants à l'égard des morts rendent le deuil particulièrement long et difficile à exprimer.



C'est dans cet esprit que, le 11 novembre 2018, les enfants de l'école, la population du village et les membres du Conseil Municipal se sont réunis autour du Maire pour commémorer ce centenaire. À l'appel du tocsin, nous nous sommes dirigés vers le monument pour ce devoir national. Après le discours du Maire et l'appel de nos soldats mort au combat, les enfants ont entonné trois couplets de la Marseillaise que les personnes présentes ont rapidement repris. Quatre jeunes du village âgés de 18 ans se sont vus

remettre un « Livret Citoyen » leur rappelant les droits mais aussi les devoirs auxquels s'engage tout citoyen français. Ils ont ensuite ouvert la marche vers le cimetière où des roses ont été déposées sur les tombes des soldats qui ont été inhumés au village. Ils sont au nombre de 10 auxquels s'ajoutent le soldat Louis CLOCHÉ, né à Saint-Etienne et ayant épousé une novycienne et le soldat Alphonse GEORGEON tombé à Faissault le 7 novembre 1918.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié.



Souvenirs, Souvenirs

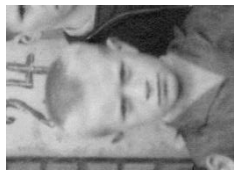
Replongeons-nous dans l'année scolaire 1955/1956.
Vous reconnaissez vous ? Reconnaissez-vous vos anciens camarades ?



Les enfants sont nommés de bas en haut et de gauche à droite. Cinq lignes se dessinent. Chacun des enfants ci-dessous débute sa rangée.



? NAESEN - Jean PUJO - Jean-Claude WAHART - Jean-Claude CHOPIN - Jacky FLÉCHEUX -
Daniel RÉMOND - Josiane DURAND - Marie-Rose DUVAL - Gisèle FÉ



André VALENTIN - Pierre LUDINART - Claude VILLIÈRE - Michel VILLIÈRE - Nicole NAESEN



Lionel (?) NAESEN - Jean-Claude FÉ - Bernard MACRA - Nicole GESSON - Chantal VIOLET - Nelly MACRA -
Françoise WAHART - Josiane VIOLET - Ginette MARTEAU - Annette STOICHEMENT - Thérèse STOICHEMENT



Evelyne GESSON - Françoise VALENTIN - Jacqueline MAZEM - Francine STOICHEMENT -
Patricia VILLIÈRE - ? - Annick PUJO - Jocelyne VIOLET



Evelyne STOICHEMENT - Francis VALENTIN - Nadine PUJO - Claude PUJO - Michel VIOLET -
Alain VIOLET - Francis PUJO - Claudette FLÉCHEUX - Joël GESSON

Les délibérations du Conseil Municipal

Maire : Yves BEGUIN



1^{er} Adjoint : Daniel CAILLE

délégué aux affaires scolaires et sociales

2^{ème} Adjoint : Bruno LEFEVRE

délégué aux travaux et à l'urbanisme

3^{ème} Adjoint : Régis LEPEUC'H

délégué à l'environnement et au cadre de vie

Christine SIMON

déléguée aux finances de la commune

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Christophe FONTAINE - Jean-Pierre LAMBOT

Jérôme LEDOUBLE - Kévin LEPEUC'H - Sylvie LOZINGOT - Noëlle MALVY

Isabelle SCHWEITZER - Bernard STÉVENIN - Odette VIOLET

Séance du 8 février 2018 :

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le tableau des effectifs de la commune de Novy-Chevrières est modifié comme suit :

Nombre de poste	Intitulé du poste	Durée hebdomadaire
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	25/35ème
1	Adjoint Technique Territorial	28/35ème
1	Adjoint Technique Territorial	35/35ème

- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de pourvoir au remplacement :
 - de deux extincteurs à la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE ;
 - d'un bloc d'éclairage de secours dans la salle du conseil.



Le coût total des remplacements avec prestations s'élève à : **419,15 € HT (502,98 € TTC)**.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.) dont le siège social est sis 10, Parc Ariane, Bâtiment "Hélios", Saint Quentin en Yvelines, 78284 GUYANCOURT Cedex, pour l'année 2018,
 - de verser au dit Comité une cotisation prévisionnelle qui sera égale à **205,00 € par agent salarié actif** (3 agents concernés) et **133,25 € par agent retraité** (0 agent concerné).

Participation fixée au Règlement Intérieur du C.N.A.S.

Au 1^{er} janvier 2018 : Coût total prévisionnel: 615,00 €.

- Le Conseil décide à l'unanimité d'acheter des numéros de maison et des plaques de rue pour les nouvelles maisons construites ou pour les maisons n'en ayant pas encore ainsi que des plaques de rues manquantes dans le village pour un montant prévisionnel de **4 000,00 € TTC**.
- *La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) peut exercer, conformément à l'article 2.3 de ses statuts, la compétence optionnelle éclairage public pour le compte de ses communes adhérentes qui en font la demande.*

« La FDEA exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- *maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et pour les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et ainsi que les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergie ;*
- *maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).*

La notion d'installation d'éclairage public prend en compte les installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide :

- de transférer à la FDEA la compétence optionnelle « **Eclairage public** » ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal.

- Après lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays Rethélois concernant la mise à disposition des bâtiments communaux, le Conseil décide de ne pas l'accepter tel que présentée. Certains points étant discordants :
 - o la liste du matériel non conforme au matériel présent sur le site,
 - o le manque de précision pour une utilisation associative en dehors des périodes scolaires et périscolaires.

- Le maire informe que le projet éolien VALECO a reçu une demande d'étude complémentaire de la part de la DREAL.

Séance du 12 avril 2018 :

- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement le Moulin » 2017 et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
 - o **d'approuver les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » pour l'exercice 2017 ;**
 - o **de déclarer que les comptes de gestion du budget communal et du budget annexe « lotissement Le Moulin » dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**



Pour le BUDGET COMMUNAL :

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2017 approuvé le 14 avril 2017, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2017, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur CAILLE Daniel, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2017 suivant :

	RECETTES 2017	DÉPENSES 2017	RÉSULTAT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2017
FONCTIONNEMENT	331 055,84 €	257 761,93 €	73 293,91 €	188 234,48 €	261 528,39 €
INVESTISSEMENT	351 742,22 €	455 628,96 €	-103 886,74 €	97 256,00 €	-6 630,74 €
TOTAL	682 798,06 €	713 390,89 €	-30 592,83 €	285 490,48 €	254 897,65 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- 103 886,74 €	73 293,91 €	- 30 592,83 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 154 735,20 €	- €	- 154 735,20 €
Restes à réaliser (recettes)	68 718,35 €	- €	68 718,35 €
Résultat reporté des Exc. Précédents	97 256,00 €	188 234,48 €	285 490,48 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 92 647,59 €	261 528,39 €	168 880,80 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	261 528,39 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	92 647,59 €
○ Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	168 880,80 €

Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2017 approuvé le 14 avril 2017, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,
Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2017, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur CAILLE Daniel, 1er adjoint, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2017 suivant :

	RECETTES 2017	DÉPENSES 2017	RÉSULTAT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2017
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	- 4 035,00 €	- 4 035,00 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	- 4 035,00 €	- 4 035,00 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- €	- €	- €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 4 035,00 €	- €	- 4 035,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 4 035,00 €	- €	- 4 035,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 :

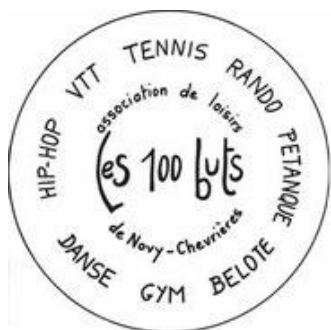
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	0 €
○ Affectation complémentaire en réserve (cpté 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	0 €

- À la majorité (pour : 14 – contre : 1 – abstention : 0), le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit, à savoir :



• Taxe d'habitation	9,24 % (9.24 % en 2017)
• Taxe foncier bâti	13,07 % (13.07 % en 2017)
• Taxe foncier non bâti	15,53 % (15.53 % en 2017)

- À la majorité (pour : 12 – contre : 1 – abstention : 2), le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2018 :



▪ CCAS	3 000 €
▪ Club de l'Amitié	650 €
▪ Comité des Fêtes	6 250 €
▪ Association Les 100 Buts	300 €
▪ ADMR de Lucquy	350 €
▪ Lutte contre le Cancer	160 €
▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>)	50 €
▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>)	260 €
▪ Donneurs de sang	160 €
▪ Jeunes sapeurs pompiers de Rethel	50 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	1 000 €
▪ Association LE PRÉCARÉ	1 000 €
▪ Association Gestion du Cour de Tennis	650 €
▪ Les Restos du cœur	200 €



Soit un montant total de **14 080 €**.



- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler les participations financières présentées par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur Aisne & Porcien) de Lumes (08), pour la dissimulation des réseaux de la rue du Pont Taillard et de la rue du Moulin (2^{ème} phase), à savoir :
- le montant prévisionnel pour les réseaux électriques : **67 446,53 € HT**,
 - le montant prévisionnel pour les réseaux de communications électroniques : **43 053,51 € HT**,
 - le montant prévisionnel pour la réfection de l'éclairage public : **23 508,64 € TTC**.

- *Monsieur le Maire rappelle que le 28 septembre 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la fourniture et la pose de 14 candélabres (ensemble mât et lanterne) pour un montant total de 18 660,00 € HT (soit 22 392,00 € TTC), y compris le câblage et le raccordement sur existant, à installer dans la rue de l'Eglise et la rue du Bout Haut.*

A l'unanimité, le Conseil décide d'inscrire au budget primitif 2018 ce montant au compte **21534** à l'opération **191** : « fourn. et pose de 14 candélabres rues de l'Eglise et du Bout Haut ».

- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le contrat de SEGILOG qui a pour objet : la cession du droit d'utilisation des logiciels dont la liste figure en annexe du contrat et ceux développés dans le cadre du contrat. Une documentation d'utilisation et la fourniture sont proposées par la Société SEGILOG à la commune ainsi qu'une prestation d'assistance, de suivi et de développement pour la correction d'erreurs, l'adaptation des logiciels et leur maintenance).
 - durée du contrat 3 ans non renouvelable, à compter du 1er juin 2018,
 - montant total d'acquisition du droit d'utilisation **6 588,00 € H.T.**,
 - montant total de formation assistance **732,00 € H.T.**
- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale décide de vendre, à Monsieur MARCHAND Michel et Madame LECLERC Julie, la parcelle de terrain à bâtir du lotissement « le Moulin » sise n° 93 route de Charleville, cadastrée section AC n° 121, d'une superficie de 1 212 m² à **35,00 € HT le mètre carré** soit une somme totale de **42 420,00 € HT** hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur et de confier la vente à la SCP BETTINGER & GRIMOD, notaires à Rethel.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL REGNIER TP de Château-Porcien pour effectuer les travaux de viabilisation du lotissement « Le Moulin » pour un montant estimatif de **12 161,10 € TTC** (10 134,25 € HT).
- **Considérant** l'article R. 133-3 du Code Rural stipulant que les membres du bureau de l'association foncière sont désignés pour six ans, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement,

Considérant que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Novy-Chevrières est arrivé à expiration,

Vu le courrier du Président de l'Association Foncière de Novy-Chevrières sollicitant la désignation des membres qui seront appelés à siéger au bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les personnes susceptibles de faire partie du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Novy-Chevrières comme suit :

- **CAMU Louis** domicilié à **REIMS**,
- **COSPIN Pierre** domicilié à **NOVY-CHEVRIÈRES**,
- **DOMMELIER Benoit** domicilié à **NOVY-CHEVRIÈRES**,
- **GESSION Joël** domicilié à **NOVY-CHEVRIÈRES**,
- **GILLET Xavier** domicilié à **SAINT-LAMBERT ET MONT DE JEUX**,
- **VADEZ James** domicilié à **NOVY-CHEVRIÈRES**.

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2018 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	460 060,00 €	0 €	473 460,00 €
TOTAL	460 060,00 €		473 460,00 €	
INVESTISSEMENT	154 735,20 €	237 953,80 €	68 718,35 €	323 970,65 €
TOTAL	392 689,00 €		392 689,00 €	

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2018 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2018 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	39 035,00 €	0 €	69 624,24 €
TOTAL	39 035,00 €		69 624,24 €	
INVESTISSEMENT	0 €	29 804,24 €	0 €	29 804,24 €
TOTAL	29 804,24 €		29 804,24 €	

- Le renouvellement du contrat SEGILOG est accepté à l'unanimité pour **2 196 €** par an d'abonnement et **244 €** par an de maintenance.
- Le conseil décide, à l'unanimité, que les tombes du nouveau cimetière seront réalisées à « tombeau ouvert » afin de ne pas détériorer les circulations.
- Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2019 l'achat de nouveau panneaux d'entrée d'agglomération : M. Bruno LEFEVRE est chargé de faire chiffrer cette prestation.

Séance du 6 septembre 2018 :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte le devis du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Est Rethélois d'Amagne (08) pour le raccordement au réseau d'eau potable en branchements neufs de trois parcelles de terrains au lotissement « Le Moulin », route de Charleville pour une somme prévisionnelle de (3 480,80 € HT) **4 176,96 € TTC**.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Espace Funéraire ZANCHETTA, Z.I. de Pargny, Impasse Bazeilles à Rethel, pour la fourniture et la pose d'une plaque de granit noir (64 cm large x 84 cm haut x 3 cm épais). Elle sera accrochée au mur du Jardin du Souvenir permettant de recueillir l'identité des défunts dont les cendres ont été dispersées à cet endroit pour une somme prévisionnelle de **358,00 € TTC**.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Précaré signalant des fissures sur 2 socles de statues fixées aux piliers de l'église. Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire les dépenses au prochain budget après avoir pris contact avec la DRAC et faire établir les devis nécessaires.
- ***Vu** que le Conseil Municipal, lors de la séance du 24 août 2005 a décidé de passer une convention précaire et révocable sur la base d'une location de 4 quintaux à l'hectare avec Monsieur STEVENIN Denis pour mettre à disposition la parcelle de terre au lieudit « Le Moulin » cadastrée section ZX n° 57 (62 a 22 ca) à compter du 1^{er} septembre 2005,*
***Vu** le remaniement cadastral du 25 octobre 2006, la parcelle devient cadastrée section AC n° 121 pour une superficie totale de 62 a 21 ca,*
***Vu** que le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement « Le Moulin » sur une partie de cette parcelle par les délibérations des 14 décembre 2014 et 02 mars 2015, un avenant n°*

1 reprend 37 a 70 ca de cette parcelle, ce qui portait la superficie cultivable à l'époque à 24 a 52 ca au lieu des 62 a 22 ca à compter du 1^{er} septembre 2016,

Vu le décès de Monsieur STEVENIN Denis le 15 décembre 2017,

Vu le bornage actualisé, effectué en 2018 pour créer le lotissement, la parcelle mise à disposition devient cadastrée section AC n° 149 pour une superficie de 24 a 46 ca,

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir une nouvelle convention d'occupation précaire, sur la base d'une location de 4 quintaux à l'hectare, pour la parcelle lieudit « Le Moulin » cadastrée : section AC n° 149 (24 a 46 ca) qui sera mise à disposition de Monsieur LUDINART Michel, exploitant agricole de la commune.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la clé de répartition des excédents de fonctionnement suite au transfert de la compétence eau du SIAEP à la Communauté de Communes du Pays Rethélois sera de 12.88%. Cela correspond au cumul des montants financiers de vente d'eau et d'abonnement du SIAEP, relevé sur le compte administratif 2017.
- L'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité de prévoir le remplacement de l'employé communal à partir de début 2019, après avoir comparé le cout de celui-ci à l'année avec le cout de la prise en charge par une entreprise privée.
- *Vu la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2018 décidant la délégation du droit de préemption aux communes membres dotées d'un plan d'occupation des sols, d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale sur demande expresse.*
Considérant que le droit de préemption urbain est un outil nécessaire à une bonne gestion de l'urbanisation de la Commune de NOVY-CHEVRIÈRES.
Considérant que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sur la commune, correspond à l'ensemble des zones U et AU du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Rethélois par délibération en date du 12 avril 2018,
- ACTE que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le cadre strict des compétences communales,
- DÉCIDE d'user du droit de préemption urbain sur le périmètre défini dans la présente délibération,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'exercer, autant que de besoin, le droit de préemption urbain sur la commune, dans le respect du cadre de la délégation.
- Après avoir exposé au Conseil Municipal l'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Monsieur le Maire présente les orientations du PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux membres du Conseil Municipal.

Un débat sur les orientations du PADD a lieu, celui-ci n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, à la majorité (pour 7, contre 0, abstention : 2), le Conseil :

- **ATTESTE** que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu,
 - **DIT** que les échanges et observations reportés sur le relevé de débat seront transmis à la Communauté de Communes du Pays Rethélois, ainsi qu'une copie à la présente délibération.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société MARQUAGE-KELLER, de Poix-Terron (08) pour la fourniture :



- d'un panneau d'entrée d'agglomération (EB10),
- d'un panneau de sortie d'agglomération (EB20),
- d'un panneau indiquant « prudence manœuvres de car scolaire » (C50),
- un panneau routier passage à niveau (A7),
- d'un panneau routier indiquant « sur trottoir »,

pour un montant prévisionnel de **615,00 € TTC**.

- À l'unanimité, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2322-2 du code général des collectivités territoriales donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation des crédits inscrits en « dépenses imprévues », afin de mandater la dépense du « trop perçu d'aide de l'ASP » pour le Contrat Unique d'Insertion conclu avec Monsieur TRENTESSEAU David.
- Le Maire rappelle à l'Assemblée :
Que le législateur a confié aux Centres de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités et établissements publics, le Maire pourra solliciter une mission de remplacement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes.

Le personnel mis à sa disposition sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

La collectivité remboursera au Centre de Gestion :

- *le salaire au 1^{er} échelon du grade de l'agent remplacé et les charges sociales afférentes seront majorées de 8% au titre des frais de gestion,*
- *les frais de déplacement pour le nombre de kilomètres parcourus réellement,*
- *l'adhésion au CNAS.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de régler, conformément aux documents de consultation de l'Assistance au Maître d'Ouvrage, les deux factures de **1 435,20 €** chacune présentées par la Commune de Lucquy correspondant à la part due par la Commune de Novy-Chevrières pour le remboursement, à cette dernière, des frais d'étude concernant un plan d'assainissement entre les quatre communes d'Amagne, de Coucy, de Lucquy et de Novy-Chevrières.
- Suite à la réception d'un courrier de la région Grand Est, le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement de la mise en place de la fibre optique à NOVY CHEVRIERES. Ces travaux sont prévus entre Août 2022 et Février 2023.
- Le conseil décide à l'unanimité de fixer à **40 €** le prix de la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Séance du 16 octobre 2018 :

- Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préférence concernant la vente de la parcelle boisée de Monsieur CHAUSSON Patrick cadastrée section YA n° 46 sise au lieudit « Le Saule Borlé » d'une superficie de 24 a 05 ca.
- *Le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer sur la répartition patrimoniale et les modalités financières du retrait de la commune de NOVY-CHEVRIÈRES.*

Le SIAEP doit rétrocéder à la commune de NOVY-CHEVRIERES le réseau d'eau potable et tout ce qui s'y rattache, sur son territoire suivant les limites communales.

En accord avec les 5 communes concernées par le retrait (Amagne, Bertoncourt, Coucy, Doux, Novy-Chevrières), la clé de répartition a été calculée suivant les rôles de vente d'eau et d'abonnement.

*Pour la commune de NOVY-CHEVRIÈRES, la clé de répartition définie est de **13,88 %**. Le tableau de calcul du SIAEP est annexé à cette délibération.*

Le solde de fonctionnement et le solde d'investissement seront transférés à la commune de NOVY-CHEVRIÈRES suivant cette clé de répartition.

Les actifs à transférer à la commune de NOVY-CHEVRIÈRES sont clairement identifiés, avec les subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la clé de répartition de 13,88 % pour la commune de NOVY-CHEVRIÈRES,
- APPROUVE le transfert des actifs avec les subventions correspondantes suivant le tableau du SIAEP,
- APPROUVE le procès-verbal de rétrocession du SIAEP,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire en la circonstance,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de rétrocession et toutes pièces utiles à intervenir.

- Le Budget primitif 2018 prévoyait le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation 2018 à régler à la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Cette année, la commune a dû payer un reliquat de l'AC 2017. Il manque des crédits pour payer celui définitif de 2018. Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative du budget pour apporter les crédits nécessaires pour payer la somme totale due.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre **la décision modificative** suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>D-022</u> : dépenses imprévues	645,00 €			
<u>D-739211</u> : Attributions de compensation		645,00 €		
Total	645,00 €	645,00 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

- Vu la délibération de la commune, en date du 6 septembre 2018 décidant de régler deux factures de **1 435,20 €** chacune à la Commune de Lucquy correspondant à la part due par la commune de Novy-Chevrières pour cette étude de scénarii.

Vu que les crédits n'étaient pas prévus au budget 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre **la décision modificative** suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
D-022 : dépenses imprévues	2 137,00 €			
D-023 : Virement à la section d'investissement		2 137,00 €		
Total Fonctionnement	2 137,00 €	2 137,00 €	0 €	0 €
<u>INVESTISSEMENT</u>				
D-020 : dépenses imprévues	734,00 €			
R-021 : virement de la section de fonctionnement				2 137,00 €
D-2031 : Frais d'études		2 871,00 €		
Total Investissement	734,00 €	2 871,00 €	0 €	2137,00 €
TOTAL GENERAL	2 137,00 €		2 137,00 €	

- Monsieur le Maire recommande vivement que la Commune de Novy-Chevrières s'automatise aux processus déclaratifs pour le prélèvement à la source, ce qui permettra de gagner du temps et d'établir des déclarations fiables et sans erreur.

La mise en service est de **99,00 € HT**, et chaque année, la commune devra régler une cotisation de **39,00 € HT** pour poursuivre ce service avec engagement de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve et décide de souscrire au contrat de service correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fixation des tarifs de location pour l'année 2019 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2019, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €



Location d'une table et deux bancs 5 €

Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2019 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2019 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



Analyse financière et situation financière consolidée de la commune (Source DGFIP)

Voici les ratios financiers de NOVY comparés aux communes du département des Ardennes et
aux communes de même strate sur la France

	Montant en Euros Par habitant	Moyenne en Euros Départementale	Moyenne en Euros Nationale
Total des recettes de Fonctionnement	450	632	642
dont Impôts	132	228	299
Dotations	170	147	146
Péréquation	58	87	62
Taxes	63	56	48
Fiscalité reversée	27	114	87
<i>Imposition peu élevée et rentrée fiscale modérée</i>			
Total des charges de Fonctionnement	341	597	544
dont Personnel	114	247	274
Achats divers	116	177	192
Charges financières	1	17	20
Charges contingent	27	57	47
Subventions versées	19	27	27
Diverses charges	64	72	84
<i>Frais de personnel optimisé et achat modéré</i>			
Total des dépenses d'Investissement	418	363	353
dont Emprunt	18	52	67
Travaux et Achats	400	313	286
<i>Politique d'investissement en autofinancement avec minimum d'emprunt</i>			
Total des ressources d'Investissement	447	387	385
dont Excédent reporté	87	186	164
Virement	205	108	134
Subvention	100	41	95
FCTVA	45	24	26
<i>Prélèvement sur fonctionnement et subventionnement</i>			

La capacité nette d'autofinancement annuelle de la collectivité est de 119 € par habitant.

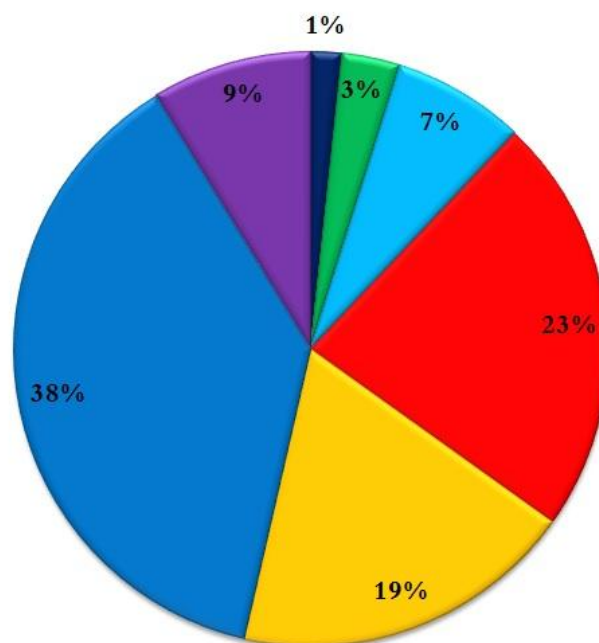
Le budget communal 2018

Section d'Investissement

Les dépenses

1	Solde Exécution Reporté	6 630,74 €	1%
2	Remboursement capital emprunt	12 434,08 €	3%
3	Immobilisations en cours (salle socioculturelle, cimetière, matériel et outillage)	28 274,20 €	7%
4	Immobilisations corporelles (réseau, candélabres...) et Immobilisations incorporelles (frais d'étude...)	89 615,00 €	23%
5	Dépenses imprévues (réserve)	73 500,00 €	19%
6	Achats immobiliers et frais	148 000,00 €	38%
7	Investissements voiries et bâtiments	34 234,98 €	9%
	TOTAL	392 689,00 €	100%

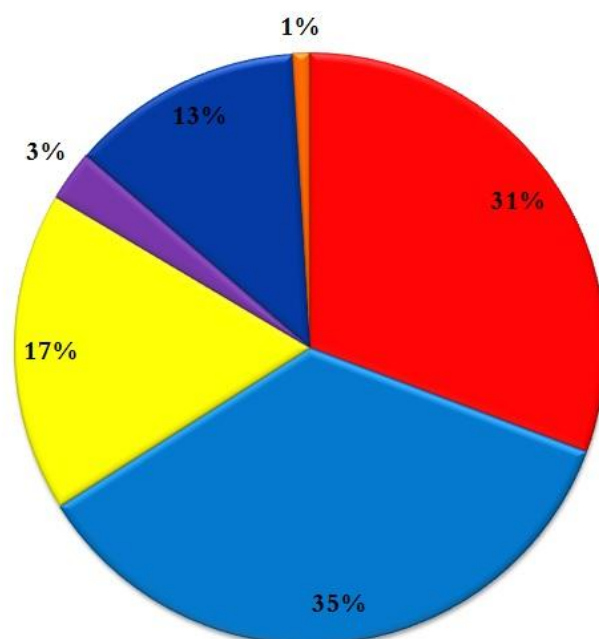
Dépenses d'Investissement



Les recettes

1	Virement de la section de fonctionnement	120 595,00 €	31%
2	Dotations, fonds divers et réserves	138 648,26 €	35%
3	Subventions d'investissement	68 718,35 €	17%
4	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 067,39 €	3%
5	Emprunt et dettes assimilées	50 000,00 €	13%
6	Remboursements frais d'études	3 660,00 €	1%
	TOTAL	392 689,00 €	100%

Recettes d'Investissement

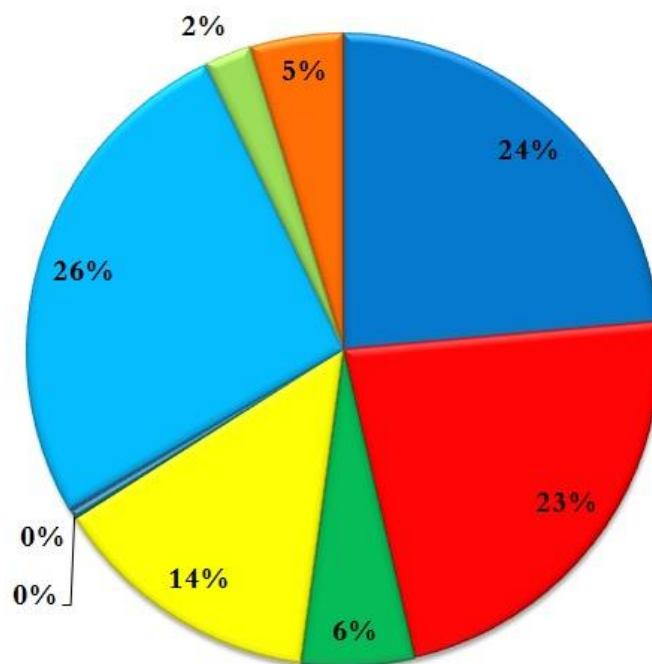


Section de Fonctionnement

Les dépenses

1	Charges à caractère général (fournitures, entretien voiries et bâtiments, ordures ménagères)	108 500,00 €	24%
2	Frais de personnel	104 800,00 €	23%
3	Charges transférées	26 600,00 €	6%
4	Autres charges de gestion courante	63 801,00 €	14%
5	Remboursement intérêts emprunt	2 158,63 €	0%
6	Charges exceptionnelles	500,00 €	0%
7	Virement à la section d'investissement	120 595,00 €	26%
8	Opérations d'ordre	11 067,39 €	3%
9	Réserve financière	21 957,98 €	5%
	TOTAL	460 060,00 €	100%

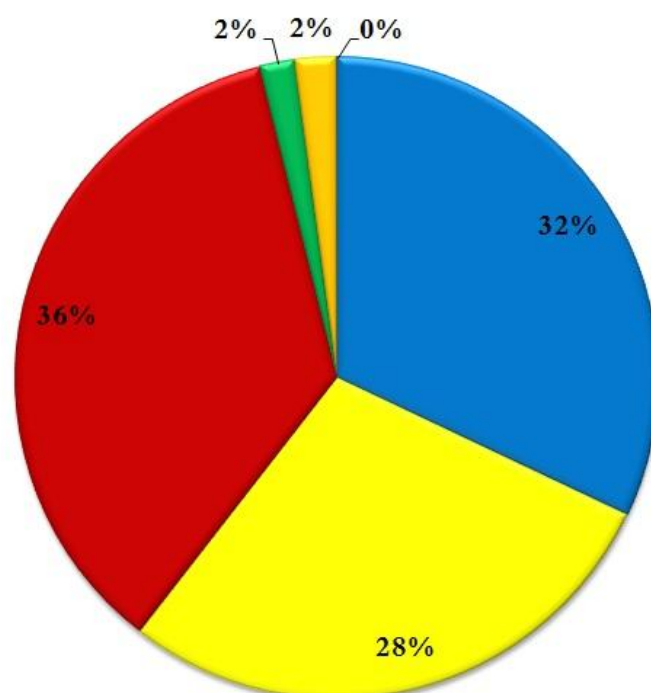
Dépenses de Fonctionnement



Les recettes

1	Dotations et participations venant de l'État	151 630,00 €	32%
2	Impôts et taxes	134 745,00 €	28%
3	Excédent de fonctionnement reporté	168 880,80 €	36%
4	Ventes diverses (concessions et remboursement de la COMCOM pour l'école)	8 410,00 €	2%
5	Autres produits de gestion courante (revenus des biens communaux)	9 729,20 €	2%
6	Atténuations de charges	65,00 €	0%
	TOTAL	473 460,00 €	100%

Recettes de Fonctionnement



Le C.C.A.S.

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN ;
- Vice-président : Régis LEPEUC'H

- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Christophe FONTAINE et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Émilie POTET, Cloé POMPT, Carole THIEBAUT, Hervé ROGISSART et Pierre COSPIN

Comme chaque année, les membres du CCAS ont apporté les chocolats de Pâques et les colis de Noël aux membres de notre commune ayant atteint l'âge de 68 ans. Nous en comptons 66 en 2018 dont 17 couples ayant plus de 68 ans.

Lors de ces visites, c'est l'occasion de discuter un peu, parfois de prendre un petit café. Ce que nous retenons c'est que notre passage est attendu et le présent apprécié.

Nous mettons à l'honneur cette année Madame Gisèle STEVENIN que nous remercions d'avoir accepté de poser pour nous lors de la visite de Régis. Comme à chaque passage du CCAS, Gisèle fut ravie de la visite et du colis.

Nous saluons particulièrement Monsieur Bernard JACQUOT et Madame Yvonne RUIN qui sont les doyens de notre village.



La logistique de ces opérations est assurée par Régis LEPEUC'H. Il est en relation avec le magasin CARREFOUR de Rethel.

La distribution est assurée par Emilie, Cloé, Carole, Hervé, Odette, Sylvie, Christophe, Kévin et Régis.

Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Bureau :

- Président : Jean-Pierre ADAM tél : 0620919364
- Trésorier : Joël GESSON tél : 0324383536
- Secrétaire : Bruno LEFEVRE tél : 0324382556

La saison 2017/2018 s'est relativement bien passée, une bonne saison de chasse petit et grand gibier.

Le plan de sauvegarde du petit gibier a eu une incidence positive sur le prélèvement et sur la reproduction, plus de 200 faisandeaux ont été relâchés.

Les comptages de printemps ont laissé de bons résultats. Pour cela, la société de chasse dispose de plus de 100 agrainoirs répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ceux ci sont régulièrement approvisionnés en blé (plus de 50 quintaux à l'année) et profitent à l'ensemble de la faune sauvage, chassable ou non.

La chasse c'est l'écologie qui agit, c'est aussi l'écologie qui s'autofinance.

La chasse, synonyme de partage, d'émotions et de convivialité doit être connue de tous. C'est pour cela, qu'au mois d'avril, nous avons invité les élèves de grande section de l'école de Novy-Chevrières au comptage des perdrix.

Par une belle journée de printemps, ils sont venus découvrir le biotope et la faune sauvage (lièvres, perdrix, faisans, chevreuils et autres animaux).



Ils ont fortement apprécié et nous espérons les retrouver cette année.

Merci aux instituteurs et aux enfants.

L'ensemble des chasseurs vous souhaite une bonne année 2019

B.L

Les Restaurants du Cœur

Au service des familles dans toutes les Ardennes

L'association départementale des Restaurants du Cœur a pour objet d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et d'une manière générale, par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique (aide administrative, conseil budgétaire, prévention médicale en partenariat avec des professionnels de la santé...).



L'association des Ardennes compte 18 centres dans le département. Les municipalités concernées mettent gracieusement des locaux à disposition, voir des camions pour l'approvisionnement. **Les 2883 familles aidées représentant 6932 personnes, sont pour deux tiers d'entre elles composées d'une personne seule, très souvent des femmes ou d'une femme avec enfant.**

En 2017, les provisions alimentaires distribuées ont permis de préparer :

1 010 670 repas équilibrés et de servir 164 bébés.

Dans l'urgence, l'association est à même de répondre favorablement aux assistantes sociales du Conseil Départemental ou aux CCAS, pour des aliments, des vêtements, parfois des meubles.

L'association ne compte aucun emploi salarié, ni contrat aidé. L'entrepôt départemental (900 m², 5 chambres froides, des préparateurs, des caristes, des chauffeurs) et les 18 centres sont gérés par 527 bénévoles dont le temps de travail a été comptabilisé pour 41 équivalents temps plein.

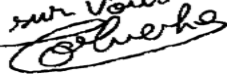
L'association nationale des Restos du Cœur fournit 80 % des marchandises (650T en 2017 pour un montant de 839 687 €)

L'association départementale doit financer son fonctionnement et ses investissements. Son budget de fonctionnement est de 80 000 euros. 90 % des charges sont incompressibles (électricité, carburant, location de véhicules, entretien des locaux, du matériel...)

Des opérations paquets cadeaux, vente de sapins de Noël, manifestations culturelles permettent d'assurer 30 % des ressources. 70% proviennent de dons et de subventions.

Pour vous habitants de Novy-Chevrières, les Restaurants du Cœur sont à votre disposition à Rethel (rue F. Mitterrand-sous sol église St Remi) les LUNDI et MARDI de 13h30 à 16h30
Tél : 03 24 37 35 47 – ad08.rethel@restosducoeur.org

Seule l'aide alimentaire est soumise à conditions de ressources, elle est gratuite .Vous pouvez aussi proposer votre aide en tant que bénévole régulièrement ou lors d'occasions particulières (collecte dans les magasins les 8,9 et 10 mars prochain, opérations paquets cadeaux...). Vous pouvez également faire un don en espèces (déductible à 75% de vos impôts) ou encore donner des vêtements d'enfants, du matériel de puériculture, des livres, des pelotes de laine même dépareillées

on compte sur vous


La Présidente
Nadine STEVENIN

Association Foncière

En 2018, l'AF, qui est une association de propriétaires a procédé à l'élection d'un nouveau bureau qui est élu pour 6 ans. Il est composé de 13 membres.

Le membre de Droit :

- le Maire de la commune

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINARD, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVENIN

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINARD

Liste des travaux réalisés en 2018 :

- Un débroussaillage et un petit entretien des chemins ruraux.
- Un entretien plus important avec le réemploi des cailloux de la ligne RTE. Il y a trois chemins concernés.
 - o Le n° 14 : « le Long d'Urfosse »
 - o Le n° 11 : « le Long du Grand Vivier »
 - o Le n° 2 : lieudit « le Mont de France »

Merci aux agriculteurs d'avoir contribué au transport des cailloux : ce qui, en terme de temps, représente une grosse journée de travail sur Chevrières et Novy. La composition de deux équipes a été nécessaire.

Le comblement des nids de poules sur les chemins a nécessité des heures de travail supplémentaires.

- Un busage sur le fossé n° 30 au lieudit « le Prégnon » a été réalisé.

En conclusion, avec des moyens restreints mais avec l'aide des agriculteurs bénévoles, l'AF réalise des travaux sans augmenter la cotisation annuelle. Je les en remercie.

L'AF de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2019.

Le Président
James VADEZ

Les associations type loi 1901

L'association ADMR

43 bis rue Pasteur

08300 LUCQUY

Tél : 03 24 38 20 97

Mail : admr.amagne@fede08.admr.org



- Présidente : Andrée NOIZET
- Trésorière : Stéphanie ISTASSE
- Secrétaire : Nicole SIMONET

L'ADMR est un réseau national qui œuvre depuis plus de 70 ans au service des personnes.

Sur votre commune, c'est l'association locale d'AMAGNE-LUCQUY qui intervient et vous propose différents services :

- Maintien à domicile,
- Garde malade,
- Ménage, repassage, entretien de la maison,
- Livraison de repas à domicile,
- Accompagnement véhiculé (RDV Médical, personnel, courses...),
- Assistance téléalarme,
- Garde d'enfants,
- Petits travaux extérieurs (jardinage, entretien des pierres tombales...).

Elle est gérée par un bureau composé de 10 bénévoles.

Elle emploie une quinzaine de salariées qui interviennent sur les 9 communes du secteur (Amagne, Auboncourt-Vauzelles, Bertoncourt, Coucy, Doux, Faux, Lucquy, Novy-Chevrières et Pargny-Resson).

Notre bureau est ouvert le mercredi de 9h00 à 12h00, à LUCQUY, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Le Comité des Fêtes

Le bureau :

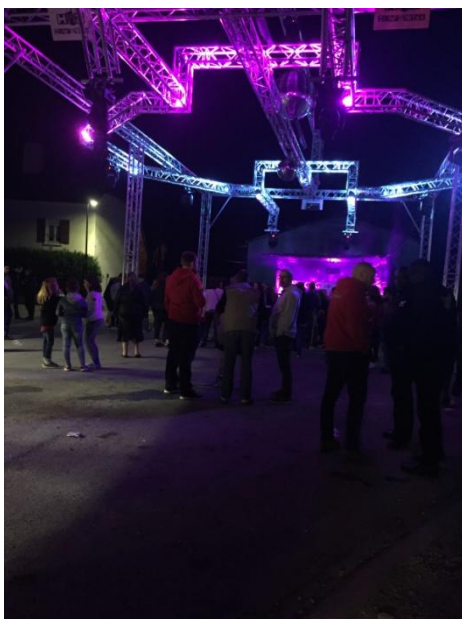
- Président : Régis LE PEUC'H
- Vice-Président : Jonathan PETRY
- Trésorière : Régine LE PEUC'H
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Laura HODIER
- Secrétaire adjoint : Christophe FONTAINE

Manifestations de l'année 2018 :

Loto, le 8 avril

Une nouvelle fois, de nombreux joueurs se sont réunis pour participer au loto organisé par le comité.

De nombreux lots ont encore été gagnés cette année.



Fête patronale des 19, 20 et 21 mai :

L'organisation de la fête patronale est subventionnée par la municipalité.

Malgré un peu de pluie, les participants ont encore été nombreux cette année.

Au programme de cette saison :

Le samedi soir : soirée animée par Hard'n Sono sur la place du village de 22h à 2h durant laquelle des maillots offerts par le comité ont été distribués.

Le dimanche : jeux gonflables installés pour les enfants, suivi du spectacle de Patsy, la chanteuse fantaisiste, accompagnée de ses deux amis transformistes, de 16h à 22h.

Le lundi : concours de boules en bois en doublettes à partir de 13h30 pour les plus grands et jeux gonflables installés sur la place pour les plus petits.



Brocante, le 1^{er} juillet

Cette année, c'est sous un beau ciel bleu que s'est déroulée la 23^{ème} brocante du comité. Les exposants comme les promeneurs ont pu profiter au maximum de cette belle journée.

Feu d'artifice et pétanque, les 13 et 14 juillet

Le 13 juillet au soir, la traditionnelle retraite aux flambeaux s'est déroulée dans les rues du village, les participants ont ainsi pu accompagner le char décoré pour l'occasion. Ensuite, le feu d'artifice a été tiré par les bénévoles agréés du Comité des fêtes. Chacun a ensuite pu se retrouver autour d'un verre à la salle du Presbytère, où une buvette avait été installée pour l'occasion.



Nous tenons une nouvelle fois à remercier M. et Mme VADEZ qui ont de nouveau mis un de leur terrain à disposition pour l'installation du feu d'artifice.



Le 14 juillet, une petite après-midi de pétanque a rassemblé de nombreux participants aux abords de l'église.

Soirée dansante, le 13 octobre

Cette année, le repas dansant a réuni plus de quatre-vingt-dix personnes pour une soirée conviviale, durant laquelle la danse, la joie et les rires étaient au rendez-vous.



Pour nous contacter :

Vous pouvez retrouver toutes les manifestations sur notre page Facebook :

« Comitédesfêtes de Novy-Chevrières »

Et également sur notre nouveau site internet :

« cdfdenovy.jimdo.fr »

Dates des manifestations 2019 à retenir :

07 avril	Loto
8, 9 et 10 juin	Fête patronale
7 juillet	Brocante
13 juillet	Feu d'artifice
14 juillet	Pétanque
12 octobre	Soirée dansante

Un petit mot du Comité des fêtes :

Comme les années précédentes, le club de gym est hébergé par le Comité des fêtes. La gym (uniquement pour les adultes) se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.

D'autre part, cette année, les membres du Comité ont mis la mairie du village aux couleurs d' « octobre rose ».

Enfin, cette année encore, nous pouvons remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Régis LE PEUC'H, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.

Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'Association des Parents d'Élèves

L'association a pour but d'organiser des manifestations scolaires et extrascolaires afin d'acheter du matériel, de financer l'arbre de Noël ou des sorties.

Coordonnées de l'APE : apenovy@hotmail.fr

Le bureau :

- Présidente : Sylvie LOZINGOT
- Trésorière : Sabrina FLÉCHEUX
- Secrétaire : Stéphanie VALENTIN

Nous souhaitons la Bienvenue aux nouvelles familles et une bonne année scolaire aux enfants.

Manifestations et sorties de l'année scolaire 2017/2018 :

- ✎ **Début septembre** : apéritif de rentrée des classes, qui a permis de rencontrer les nouveaux parents. Une trentaine de famille étaient présentes.
- ✎ **1^{er} décembre** : distribution des calendriers de l'avent aux élèves.
- ✎ **Début décembre** : vente de sapins de Noël devant l'école (sur réservation).

Un immense sapin a été installé dans la cour de l'école. Au pied de celui-ci, des cadeaux pour les classes, offerts par l'APE (draisienne, jeux de société, jeu de bois, jeu de construction, de réflexion...)



- ✎ **15 Décembre** : marché de Noël ; vente d'objets fabriqués par les enfants pendant le temps scolaire. Des parents et même des grands parents cuisinent ou fabriquent des objets mis en vente. Il a eu lieu un vendredi soir après la classe.
- ✎ **22 Décembre** : spectacle de Noël ; les enfants ont invité leurs parents à venir les voir sur « scène » : chant, théâtre, danse. Le père Noël est venu avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous. Nous le remercions de sa générosité et de sa présence.



Le goûter a été préparé par l'ensemble des parents de l'école. Chaque parent a apporté une boisson ou un gâteau, qui ont été partagés entre tous. L'ambiance était festive et très conviviale.

✎ **Février** :

4 Février : premier concours de belote qui a réuni 22 équipes dans une ambiance agréable.

23 Février : carnaval de l'école : cette année le défilé s'est déroulé dans les rues du village. Tous les enfants et les adultes présents ont partagé le goûter à la salle des fêtes composé de crêpes et jus de fruits. Merci aux habitants qui sont sortis pour applaudir les enfants.

Merci aussi à ceux qui ont donné des friandises et des biscuits car ils sont toujours très appréciés.



✎ **Avril** : Quatrième chasse aux œufs de Pâques autour de l'église.

56 enfants sont allés à la recherche d'œufs colorés et sont repartis avec un sachet de chocolat. Le principe était de ramasser des œufs de couleurs différentes et de venir les échanger contre un sachet de chocolat.

✎ **Juin** : kermesse de fin d'année. Toujours un grand succès pour cette fête, malgré la canicule. La journée caniculaire n'a pas arrêté les 237 convives venus partager le traditionnel cochon à la broche.

L'après midi s'est poursuivi par un concours de boules carrées et la retransmission du match de foot (**merci au directeur** de l'école) pour les adultes. Les plus jeunes ont pu faire quelques rebonds dans un château gonflable.

Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.

✎ **Les olympiades** : le dernier jour de l'année. Enfants et parents sont partis marcher dans les rues et chemins du village. Le pique-nique a réuni une centaine de personnes dans la cour de l'école (parents, enfants, enseignants). L'après-midi fut consacrée aux olympiades puis au partage d'un goûter à base de fruits de saison.

L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux 8 élèves de CM2 pour leur entrée en 6^{ème} et un cadeau à Léa pour sa scolarité dans un autre établissement.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur nouvel établissement.



Axel, Constantin, Elyse, Fany, Léa, Lilou et Mari



Pour conclure cette journée et l'année scolaire, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école.

Des cartons nous sont revenus de la Creuse, de la Marne et de la Haute Marne.

Pour la rentrée 2018, nous avons financé une partie du colis de rentrée des classes : crayons, gomme, colle, classeur, porte vues, ardoise, crayons de couleurs, feutres...

L'association a pris en charge 36% des frais.

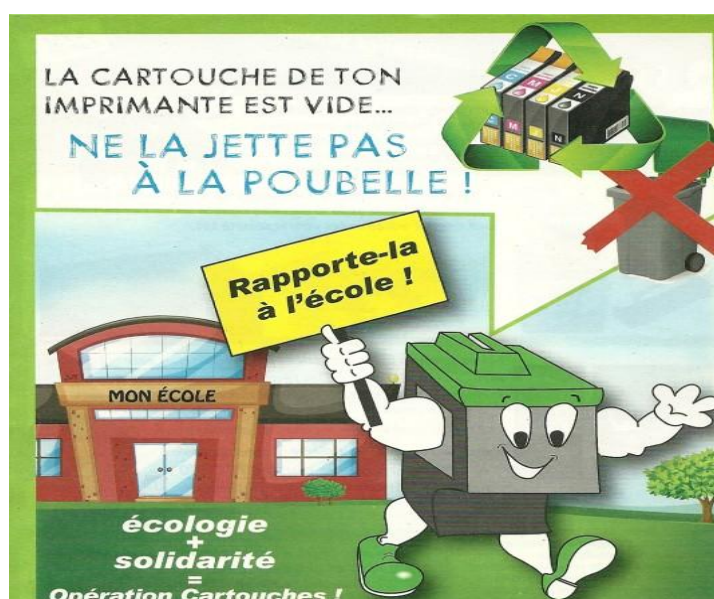
Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se chargent de la mise en place, de la gestion des activités, principalement des stands de la kermesse de fin d'année.

Les parents bénévoles sont indispensables au bon déroulement de ces journées pleines d'émotions et de souvenirs. Rappelons que sans les parents, nous ne serions pas en mesure de proposer ces événements. Encore un immense merci à eux.

Depuis la rentrée 2018, nous prévoyons d'organiser diverses actions afin de remplir une cagnotte pour la classe de neige 2021.

Au programme, vente de sapins de Noël, vente de calendriers, vente de galettes des rois, concours de belote, lavage de voitures, stands sur la brocante....

Nous récoltons également des cartouches d'encre vide pour le recyclage. Si vous en avez, merci de les apporter en mairie ou de les donner à un enfant de votre entourage scolarisé à l'école



Le programme de cette année scolaire 2018 – 2019

- ✎ Le 7 septembre : apéritif de la rentrée
- ✎ Le 14 décembre : marché de Noël à la salle des fêtes
- ✎ Le 16 décembre : arbre de Noël à la salle des fêtes (magie burlesque)
- ✎ Le 21 décembre : spectacle des enfants à la salle des fêtes
- ✎ Le 3 février : concours de belote
- ✎ Le 8 février : carnaval
- ✎ En avril/mai : tirage de la tombola
- ✎ En mai : sortie au Chêne perché réservée aux enfants de l'école
- ✎ Le 22 avril : chasse aux œufs de Pâques
- ✎ Le 29 juin : fête de fin d'année
- ✎ Le 5 juillet : olympiades et lâcher de ballons

Nous tenons à remercier :

- ✎ **Les enseignants** qui nous font confiance et qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
- ✎ Tous **les bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite et merci à ceux qui prennent intégralement des actions à leur charge.
- ✎ **Les habitants** du village qui participent, de près ou de loin, aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
- ✎ **M. Le Maire**, et l'ensemble du Conseil Municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

Nous adressons à chacun d'entre eux ainsi qu'à l'ensemble du village tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2019.



Sylvie LOZINGOT

Activité cardio-latino

Cette année, Judith Ottavy vous propose 3 séances de sport par semaine :

- Pour les enfants à partir de 10 ans : le mercredi de 16h30 à 17h30
- Pour les adultes, 2 séances sont proposées :
 - o Le lundi : renforcement musculaire de 18h00 à 19h00
 - o Le mercredi : cardio latino de 19h30 à 20h30.



A quoi servent les bénéfices de l'APE

En 2018, les dons à l'école ont été nombreux et nous pouvons être fiers des bénéfices réalisés.

Pour l'année scolaire, l'APE a financé :

Les calendriers de l'avent, les chocolats de Noël, les cadeaux de Noël dans chaque classe, l'arbre de Noël, les galettes des rois, les divers gouters, les 2 bus se rendre au cirque éducatif de Reims, les chocolats de Pâques, les calculatrices pour les CM2, les 2 bus pour la visite de la caserne des pompiers de Rethel, 30 manuels de mathématiques pour les CE2/CM1/CM2, 10 manuels de français pour les CE1, 5 dictionnaires ainsi qu'une petite participation pour sortie de fin d'année.

Tous ces financements sont rendus possibles grâce aux bénéfices du marché de Noël, à la tombola et à la kermesse.

Les bénéfices de la vente des sapins et de la belote sont mis dans une cagnotte pour le départ en classe de neige en 2021.

Nous remercions les personnes qui participent à ces manifestations. Elles contribuent à la réussite et au financement des projets.

L'arbre de Noël de l'A.P.E.

En 2018, le sixième arbre de Noël était proposé : « SOS Père Noël ». Ce spectacle théâtral, offert aux familles de l'école, a été très apprécié.

Plus de 150 personnes sont venues applaudir les vedettes et leurs héros.

Un goûter a été offert à tous les enfants présents (boissons, pains au chocolat, clémentines et chocolats).

Encore un grand moment de bonheur partagé.



L'Association de Gestion du Court de Tennis

Créée au cours de l'été 2013, l'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du cours de tennis du village.

Depuis 2018, le court accueille désormais l'activité football. L'association de gestion du court a donc fourni des ballons et des chasubles pour favoriser la pratique et l'essor de ce nouveau centre d'intérêt.

Pour ces différentes activités, il faut garder à l'esprit que L'AGCT n'est pas une association sportive, aussi elle ne dispense par de cours et donc n'organise pas de compétitions. De ce fait, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical pour y adhérer.

Pour en devenir membre, aucune condition n'est requise, juste un engagement moral de votre part de nous aider à maintenir le lieu propre et calme.

Cette année, l'AGCT a réparé le grillage du court de tennis, a « démoussé » le terrain et a débroussaillé les abords.

La saison s'est conclue par un après-midi ludique avec des activités organisées autour du tennis et d'un barbecue familial réservé aux membres de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 20 €.

Si vous souhaitez adhérer, ou simplement avoir de plus amples informations, vous pouvez contacter les membres du bureau :

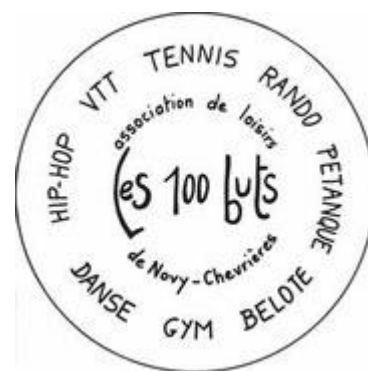
- Président : Patrice LOZINGOT 06 15 88 14 98 patrice.lozingot@orange.fr
- Trésorier : Emmanuel VALENTIN 06 08 41 62 88 manuuxx@wanadoo.fr

Association de Gestion du Court de Tennis de
Novy-Chevrières

Les 100 buts

Composition du Bureau en 2018 :

- Présidente : Patricia HARNAUD
- Trésorière : Aude JOBIN
- Secrétaire : Florence GAILLARD



La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées.

Cette année encore, seules les activités créatives ont été maintenues.

L'adhésion annuelle 2018 :

1 personne : 8 euros

2 personnes d'un même foyer : 15 euros

Adhésion famille (3 personnes et + d'un même foyer) : 20 euros

Activités de l'année 2018 :

L'ATELIER SCRAPBOOKING ET CARTERIE

16 projets ont été proposés durant cette année.

Les ateliers se déroulent les lundis des semaines paires et les jeudis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

En raison de l'augmentation du nombre des adhérentes, deux créneaux supplémentaires sont ouverts les vendredis et mardis de 14h00 à 16h00.



Echange de carte pour les anniversaires et Swap de Pâques



La boutique éphémère de Noël, « les ateliers du père Noël » regroupant une vingtaine de créateurs champ-ardennais, s'est tenue cette année pour sa 5^{ème} édition du 29 novembre au 22 décembre au 12 rue Thiers à Rethel.

Le Père Noël est venu nous rendre visite les mercredis et les dimanches.

Des ateliers enfants se sont tenus les mercredis.

Des ateliers créatifs pour les adultes ont été réalisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Une petite visite sur le blog de l'activité et vous découvrirez l'agenda, la programmation et les projets déjà réalisés.

<http://atelier-scrap-et-cie.canalblog.com/>

A noter les premières dates de 2019 :

Jeudi 17 janvier et Lundi 21 janvier de 14h à 16h ou de 20h à 22h

Venredi 18 janvier et Mardi 22 janvier de 14h à 16h

Jeudi 31 janvier et Lundi 4 février de 14h à 16h ou de 20h à 22h

Venredi 1 février et Mardi 5 février de 14h à 16h

Si vous souhaitez reprendre une activité (marche, vtt, concours de belote, ou de boules etc...) ou en développer une nouvelle, quelle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s.

Pour tous renseignements contacter Patricia HARNAUD au

06-71-30-29-89 ou

harnaud.patricia@orange.fr



**Les adhérentes et les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter belle
et douce année 2019**

Bonheur, Santé et créations !!!!

La présidente

« **Novy Football Club** »

!!!!!!!!!!!! **CHAMPIONS DU MONDE** !!!!!!!!!!!!!

En 2018, un nouveau sport détente est né à Novy-Chevrières : le FOOTBALL.

Tous les mardis soirs, les femmes ont eu la chance de profiter d'un entraînement spécifique par Mme OTTAVY, et tous les jeudis soirs les hommes s'opposent pour un match de 14 à 99 ans suivant la forme du moment bien sûr.

C'est un moment de détente autour d'un ballon dans la bonne humeur et surtout dans la mauvaise foi, réservé aux habitants de Novy-Chevrières et leurs invités.

Depuis cet automne, les rencontres se font le dimanche matin de 10H30 à 12H00 sur le terrain de tennis qui se situe derrière la mairie.

Le vendredi 25 Janvier aura lieu la première assemblée générale de la nouvelle association dans la salle du presbytère. Elle est ouverte à toutes les personnes qui sont intéressées par cette activité et d'échanger sur les différents projets pour l'année 2019.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter M. Lanotte ou M. Potet qui seront heureux de vous renseigner.

Romain LANOTTE : 06.88.81.25.91 romain.orangina@yahoo.fr

Denis POTET : 07 87 77 23 67

Nous remercions particulièrement l'association de tennis d'avoir acheté des chasubles et des ballons de football.



Précaré



[HTTP://PRECAIRE.E-MONSITE.COM](http://PRECAIRE.E-MONSITE.COM)

L'Association Précaré n'a pas été en capacité d'avancer dans la rénovation des statues en 2018 faute d'une réponse et d'un accord entre la mairie et les bâtiments de France.



La manifestation du mois d'août « Novy se découvre » mobilise les habitants, jusqu'à maintenant, quelque soit la météo : nous vous remercions pour votre présence. Une attention particulière pour M. Janes, toujours fidèle pour livrer l'histoire du Prieuré, M. Delcombel qui nous prête généreusement le pré et Henri pour sa patience.



Les deux week-end de décembre ont attiré environ 200 personnes de différents départements. Merci à la famille Parapel d'avoir exposé leur magnifique fresque de J-L Bailly.





Cette exposition nécessite de se renouveler pour attirer les visiteurs. Cette année, les anciennes chasubles exposées ont cotôyé un village de montagne fabriqué par un membre de l'association, des anciens objets de cuisine, etc... La Chorale LE GRENIER est venue dynamiser le site en chansons.



Le Prieuré reste un lieu sacré, un patrimoine inégalable, un repère dans le village et de près ou de loin dans la vie de chacun.

Chaque personne peut rejoindre l'association en apportant ses idées, son savoir-faire, sa présence et son engouement.

Dates à retenir pour l'année 2019

- Samedi 24 août « Novy se découvre »
- Deuxième et troisième week-end de décembre : ouverture du Prieuré pour des expositions et des visites guidées.



Les membres de l'Association remercient le Maire de la Commune de Novy-Chevrières ainsi que le Président du Pays Rethélois pour leur soutien financier et moral.



Tous nos meilleurs vœux pour cette année à venir.

La Présidente
Séverine GIANGOLA

Association de loisirs « Le club de l'Amitié »

Le Bureau :

- Présidente : Ginette FORZY
- Vice-présidente : Lydie CERS
- Trésorier : Jocelyn DUSSART
- Vice-trésorier : Norbert MORENVILLE
- Secrétaire : Suzanne DUSSART
- Secrétaire adjoint : Paulette LEDOUBLE

L'association compte 20 adhérents dont seulement 8 de Novy-Chevrières. Le plus jeune a 62 ans et la plus âgée 87 ans. Les montants de la cotisation restent inchangés : 30 € pour les habitants de Novy-Chevrières et 40 € pour les extérieurs. Le bureau serait heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Au cours de l'année 2018, il y a eu trois repas dont un repas publicitaire gratuit.



Calendrier 2019

15 Janvier	Galette des Rois	Juillet..... Vacances
19 Février	Gaufres	Août..... Vacances
19 Mars	Goûter	10 Septembre Goûter
16 Avril	REPAS de Pâques	15 Octobre Goûter
21 Mai	Goûter	19 Novembre Gaufres
18 Juin	Goûter	10 Décembre REPAS de Noël

Les adhérents seront heureux de se retrouver pour le premier rendez-vous de l'année 2019.

Le Club est ouvert à tous, sans condition d'âge. Les activités sont jeux de cartes, jeux de dames, scrabble... **Bonnes Fêtes de fin d'année à tous. Meilleurs Vœux pour 2019.**

Les assistantes maternelles

Au 1^{er} janvier 2019, 8 assistantes maternelles proposent leurs services pour la garde de vos enfants (bébés et/ou périscolaires). Elles sont agréées par le Conseil Départemental et elles ont donné leur accord pour la consultation de leurs coordonnées sur le site internet : www.cd.08.fr.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en cours d'année.

Chaque modification est affichée en mairie ou apparaît sur le site du Conseil Départemental.

N'hésitez pas à contacter les assistantes maternelles pour connaître leurs disponibilités d'accueil.

Cette liste est établie par ordre alphabétique

BERTRAND Claudette	13, rue du pont Taillard	03.24.38.95.62
CAMUS Vanessa	7 bis, rue du moulin	03.24.72.63.35
CHENNANE Delphine	14, rue de Tivoli	07.51.64.86.84
EVARD Frédérique	6, impasse des haies	03.24.72.78.30
FOURNET Maryline	3, ruelle Suttin	03.24.38.28.23
LECOCQ Brigitte	26, grand'rue, logement B	06.04.65.53.58
LOZINGOT Sylvie	73, route de Charleville	09.54.35.24.03
WALLON Sandrine	4, le Buisson Baudelet	03.24.39.00.07

Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Firmin COLLIGNON Rue du Moulin 03.24.38.52.57 06.80.56.38.21	Peinture bâtiment – Ravalement de façade Traitement de charpente Couverture – Zinguerie
Élisabeth DEHAN 5, route de Chevrières 03.24.38.21.31 06.07.33.63.69	<i>Taxi Élisabeth</i> Transports conventionnés assis, depuis 25 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr
Fabrice DEHAYE 12, route de Charleville 03.24.38.49.90	Tueur de porcs
David GEOFFROY 41, Grand' rue 03.24.72.38.80 06.79.34.56.78	Maçonnerie générale : neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr
Olivier GONCALVES 28, rue de l'église 06.85.22.34.05	Menuiserie Générale Ébénisterie
Pascal LEJEUNE 28, route de Chevrières 06.26.26.63.54	Plomberie – Chauffage – Électricité lejeune-pascal@yahoo.fr
Stéphane MAILLEY 14, Grand' rue 03.24.39.37.22 06.23.04.21.05	Couverture Zinguerie
Josélito MARTINEZ 49, Grand' rue 06.78.14.82.79	<i>JM Automobiles</i> Fruits et légumes Achat – Vente de véhicules d'occasion

Jacky RAELE 27, route de Charleville / Bureau Rethel 03.24.38.45.67 06.24.47.48.58	<i>COLOR FAÇADE</i> Artisan façadier – Enduits Peintures intérieur et extérieur
<i>REGAL PIZZA</i> : chaque semaine Le mardi à partir de 17h30 Devant la mairie	Avant 16h00 : 03.24.39.52.51 Après 17h00 : 06.03.06.05.86 pour passer votre commande
Karine VARLET 06.75.42.77.15	<i>Karine coiffure à domicile</i> varlet.karine@orange.fr www.karinecoiffure08.fr www.facebook.com/karine.coiffure.08
M. et Mme VÉRITÉ 36, route de Charleville 03.24.38.50.96 Restaurant le vendredi soir pour un couscous sur réservation	<i>Restaurant Au Bon Accueil</i> Ouvert dès 6h45 en restauration le midi et repas routier le soir du lundi au jeudi.
Brice VIOLET 19, Grand' rue 03.24.38.11.43 06.13.11.01.14 Jean-Marc VIOLET 06.77.25.34.05	Horticulteur – Maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Jean-Paul WAGNER 4, impasse des Haies 03.24.38.05.41	Musicien Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50 06.85.13.85.17	Pose cuisine et salle de bain Aménagement intérieur mag-w@orange.fr
Magalie WOLFS 65, route de Charleville 03.24.38.71.50 06.81.61.16.39	<i>Mag Déco (facebook)</i> Création artisanale – Décoration intérieure Objets faits main – Toiles – Cadeaux

Groupe de rédaction :

Noëlle MALVY & Sylvie LOZINGOT

Christophe FONTAINE & Jérôme LEDOUBLE

Date de parution : Janvier 2019

Tous nos remerciements à l'Entreprise
SCEE pour l'édition de ce Journal.

